



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION A LA SESSION DE PREMIERS SECOURS POUR MON CHIEN ET MON CHAT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Demande de participer à la formation Premiers Secours Chiens et Chats PSCC

Date de formation : ____ / ____ /2020 Durée : 8,5 heures

Lieu : Les Voiles du Grand Large, salle Emeraude. 81 Rue Victor Hugo, 69330 Meyzieu

Horaire : 8h – 12h, 13h30 – 18h Coût de la formation : 50 € TTC

Modalité de paiement :

- Par chèque à l'ordre de King Dog, à envoyer par courrier suivi au 43 rue Jean Collet, 69330 Meyzieu
- Par virement bancaire en précisant **NOM PRENOM INSCRIPTION FORMATION** IBAN : FR56 2004 1010 0718 0485 7Z038 872
BIC : PSSTFRPLYO

Repas à votre charge, vous pourrez manger un pique-nique ou aller au restaurant à côté.

Pour finaliser l'inscription : Envoyez les documents complétés, signés, datés avec la mention « lu et approuvé » soit par courrier à King Dog Loïc Barteau 43 rue Jean Collet 69330 Meyzieu **ou** par mail contact@kingdogeducationcanine.fr

Bulletin d'inscription + autorisation droit à l'image + règlement intérieur

+ contrat de formation + autorisation parentale pour mineurs

Votre participation sera définitive après réception des documents complétés et du règlement.

Fait le ____ / ____ / 2020

Nom Prénom Signature « Lu et approuvé » :



Éducation canine, formation aux premiers secours chien et chat, garde et promenade à domicile

Règlement intérieur

Article 1 : Préambule

KING DOG éducation canine- Loïc Barteau dispense des formations aux premiers secours animaliers canins et félins. Ces formations sont ouvertes aux adultes et aux mineurs de plus de 17 ans qui disposent de l'autorisation parentale pour la formation.

Pour qu'une session ait lieu, il doit y avoir minimum 5 stagiaires. Une session compte 10 stagiaires maximum. Le présent règlement intérieur précise certaines dispositions s'appliquant à tous les stagiaires participant aux différentes formations organisées par KING DOG éducation canine- Loïc Barteau dans le but de permettre un bon déroulement des sessions de formation.

Article 2 : Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

Article 3 : Bien-être animal

Dans le cadre du respect animal, la pratique sera réalisée sur des mannequins en peluche à taille réelle. Il est strictement interdit aux stagiaires d'amener des animaux sur le lieu de formation, sauf dans des cas particuliers prévus en amont et autorisés par le formateur et l'établissement.

Article 4 : Hygiène et sécurité

Règles générales

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes en vigueur sur les lieux de formation ainsi qu'en matière d'hygiène. Toutefois, conformément à l'article R6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation a lieu dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier.

Interdiction de fumer

En application du décret n° 92 -478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application d'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les autres locaux. Il est possible de fumer à l'extérieur.

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Consigne d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de manière à être connu de tous les stagiaires.

Nom Prénom Signature « Lu et approuvé » :



Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 5 : Discipline

Comportement et tenue

Les stagiaires sont invités à se présenter à la formation dans une tenue confortable et décente tout en ayant un comportement correct.

Horaires, absences et retards

Les horaires de stage sont fixés par King Dog éducation canine en accord avec les responsables du lieu de formation. Ils sont portés à la connaissance des participants à l'inscription. Ils pourront être ajustés en fonction d'aléas particuliers imprévisibles à l'inscription (grèves, accidents...). Le nombre total d'heures prévu pour la formation sera respecté. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires et de prévenir en cas de retard ou d'absence.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir et de signer l'attestation de présence, au fur et à mesure du déroulement de la formation, le bilan de formation à la fin de l'action concernée et l'attestation de suivi du stage.

Téléphone portable et montre connectée

L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant la formation, il doit être en mode silencieux. En cas d'appel urgent (pour enfant malade ou problématique personnelle urgente), le formateur est prévenu de la possible réception de cet appel qui se fera à l'extérieur. La fonction photo numérique et vidéo des téléphones portables est strictement interdite au regard du droit à l'image des autres stagiaires et des formateurs.

Article 6 : Matériel pédagogique et propriété intellectuelle

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation et de l'utiliser conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document qui a été prêté. Il est strictement interdit d'enregistrer ou de filmer les séances de formation. King Dog éducation canine est l'unique dépositaire de ses formations Premiers secours chiens et chats. La documentation pédagogique remise lors de la formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 7 : Vol et endommagement des biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'endommagement des biens personnels des stagiaires.

Article 8 : Entrée en application

Le présent règlement est applicable à compter du premier jour de formation. Chaque stagiaire en reçoit un exemplaire par email et il est affiché dans la salle de formation.

Nom Prénom Signature « Lu et approuvé » :



Contrat de formation Premiers Secours Chiens et Chats

PSCC conclu entre :

LE FORMATEUR :

Loïc Barteau, King Dog éducation canine

Tél. : 07.66.82.85.30.

E-mail contact@kingdogeducationcanine.fr

Site : www.kingdogeducationcanine.fr

SIREN : 843 067 042

ET LE STAGIAIRE :

_____demeurant_____

Téléphone : _____

E-mail : _____

1) OBJET

En exécution du présent contrat. KING DOG éducation canine-Loïc Barteau s'engage à organiser une formation intitulée : Premiers Secours Chien et Chat

2) NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION

Cette formation a pour objectif d'initier le stagiaire aux premiers secours à pratiquer sur son chien et sur son chat en cas de besoin. Afin d'éviter l'aggravation de l'état de ceux-ci et de pouvoir les présenter à un vétérinaire sans se mettre en danger.

3) ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION :

La formation aux Premiers Secours Chien et Chat aura lieu de 8h00 à 18h00 dans la salle Saphir du restaurant Les Voiles du Grand Large, 81 rue Victor Hugo, 69330 Meyzieu. La formation est d'une durée de 8 heures et trente minutes avec une heure trente minutes de pause pour le déjeuner.

Pour que la formation ait lieu, il faut minimum 8 stagiaires, maximum 10 pour plus de confort. Aucun niveau de formation n'est requis pour suivre la formation.

La formation est ouverte aux adultes et aux mineurs de plus de 16 ans avec une autorisation parentale.

Une attestation de suivi de formation aux premiers Secours Chien et Chat sera délivrée à la fin de la formation.

4) LES MOYENS PEDAGOGIQUES

La formation comporte une partie théorique et une partie pratique ainsi qu'une évaluation.

La partie théorique des cours sera enseignée à l'aide d'un vidéoprojecteur.

La partie pratique sera enseignée à l'aide de mannequins chiens et chats, du matériel de secourisme (bandage, compresses, muselières artisanales...).

Nom Prénom Signature « Lu et approuvé » :

KING DOG éducation canine Loïc Barteau 07.66.82.85.30.
www.kingdogeducationcanine.fr SIREN : 843 067 042

5) LE PROGRAMME :



Partie 1 : Sécurité

- Le cadre légal
- La chaîne des secours
- La sécurité



Partie 2: Premiers Secours

- La recherche des urgences vitales
- Les hémorragies
- L'étouffement
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque



Partie 3 : Les différentes lésions

- Les lésions oculaires
- Les brûlures
- Les corps étrangers
- Les convulsions
- La dilatation torsion de l'estomac
- L'éviscération
- Les fractures
- Les envenimations
- Les intoxications
- Les mises bas



A la fin de la formation, le contenu de la trousse de secours sera abordé. Vous disposerez de plusieurs documents qui vous permettront de vous entraîner. Vous recevrez une attestation de formation PSCC numérotée.

6) INSCRIPTION :

Pour que l'inscription soit validée, le stagiaire doit renvoyer immédiatement les documents suivants complétés, datés et signés :

- Le bulletin d'inscription
- Le contrat de formation dont un exemplaire lui est destiné.
- Le règlement de la formation d'un montant de 50 euros soit par chèque ou virement
- Le règlement intérieur
- L'autorisation de droit à l'image
- Pour les mineurs, il faut aussi l'autorisation parentale

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU.

Le ___/___/2020

Nom Prénom

Signature « Lu et approuvé » :

KING DOG éducation canine Loïc Barteau 07.66.82.85.30.
www.kingdogeducationcanine.fr SIREN : 843 067 042



CGV formation Premiers Secours Chiens et Chats PSCC

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

Article 1 : Documents contractuels

Pour toute inscription à une formation, le client doit adresser à King Dog :

- Un bulletin d'inscription par participant dûment complété et signé
- Un chèque de la totalité du prix de la formation qui sera encaissé dès réception ou un virement bancaire dont les coordonnées sont mentionnées sur le bulletin d'inscription.

Après réception des documents, King Dog remet, en double exemplaire un contrat ou une convention de formation professionnelle continue tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner le plus rapidement possible à King Dog un exemplaire signé et portant son cachet commercial le cas échéant. Une facture sera établie avec le contrat.

Article 2 : Prix, facturation et règlements, annulation

La facturation étant faite sur la base de prestations réservées, le client est invité à prêter attention aux conditions d'annulation :

50 % des prestations seront facturées en cas de notification d'annulation reçue avec AR entre **30 et 14 jours** inclus avant le premier jour de l'évènement.

75 % des prestations seront facturées en cas de notification d'annulation reçue avec AR entre **14 et 7 jours** inclus avant le premier jour de l'évènement.

100% des prestations seront facturées en cas de notification d'annulation reçue avec AR moins de **7 jours** avant le premier jour de l'évènement. Les prix ne comprennent pas les repas et l'hébergement. Tout stage commencé est dû dans sa totalité. Toute somme non payée dans les délais accordés par King Dog pourra être majorée des intérêts.

Article 3 : Report ou annulation

King Dog se réserve le droit d'annuler une session de formation jusqu'à 8 jours avant le début prévu si le nombre minimum de participant(e)s n'est pas atteint. King Dog peut se trouver dans l'obligation d'annuler une formation à 3 jours de son début en cas de force majeure (grèves, intempéries, indisponibilité imprévisible des formateurs). Le client recevra un courriel l'informant de l'annulation de la formation. Un report de l'inscription pourra être éventuellement proposé sur une autre session programmée. En cas de refus, le chèque sera renvoyé au client ou un virement bancaire sera effectué après réception de l'IBAN du client.

Article 4 : Informatique et Liberté

Les informations à caractère personnel communiquées à King Dog pour l'exécution des formations seront seulement communiquées aux partenaires de King Dog le cas échéant. A sa demande, le client peut demander à King Dog de garder la confidentialité des informations le concernant. Il peut à tout moment accéder au fichier de King Dog.

Article 5 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographiques s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de King Dog qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Article 6 : Publicité du règlement intérieur

L'élection de domicile est faite par King Dog Loïc Barteau à son siège social au : 43 rue Jean Collet – 69330 à Meyzieu.

Nom Prénom Signature « Lu et approuvé » :



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Cochez la case correspondante

Je soussigne(e) _____ participant
à la formation Premiers Secours Chiens et Chats (PSCC) qui aura lieu
le ____/_____/2020 dans la salle Emeraude au restaurant Les
Voiles du Grand Large :

Autorise King Dog à me prendre en photo, vidéo afin de pouvoir
utiliser celles-ci pour illustrer sa page Facebook, son site internet et
autres supports publicitaires internes et externes permettant de faire
connaître son entreprise, ses prestations, les moments vécus
ensemble.

N'autorise pas King Dog à me prendre en photo, vidéo afin de
pouvoir utiliser celles-ci pour illustrer sa page Facebook, son site
internet et autres supports publicitaires internes et externes
permettant de faire connaître son entreprise, ses prestations, les
moments vécus ensemble.

Signature :

King Dog éducation canine